



Mairie de SAINT-CYR-DU-DORET
3 Route de Fontenay le Comte
17170 SAINT-CYR-DU-DORET
☎ 05.46.27.83.18.
✉ mairie@stcyrdudoret.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT CYR DU DORET

Séance du 6 mars 2025

Nombre de membres
en exercice : 13
présents : 8
pouvoir : 2
votants : 10

Date de la convocation : 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Cyr du Doret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Ghislaine GOT, Maire.

Présents : Mme Ghislaine GOT, M. Didier DENIS, Mme Audrey DENIMAL, Mme Nathalie SCHOPPE, Mme Aurélie BOUYER, M. Cyril CHAUVIN, M. Fabien CHEVALIER et M. Benjamin DELAIRE.

Excusés : Mme Aurore CASTELLIER, Mme Johanna GRASSET, M. David SOUCHET et Mme Elodie VIAUD.

Absente : Mme Marie-Bénédicte DUVIVIER.

Pouvoirs : Mme Johanna GRASSET a donné pouvoir à Mme Nathalie SCHOPPE, Mme Elodie VIAUD a donné pouvoir à Mme Audrey DENIMAL.

Madame Aurélie BOUYER a été élue secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 23 JANVIER 2025

Madame le Maire présente le compte-rendu qui est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025_03_06_01 PLAN VÉLO – PISTE CYCLABLE FERRIERES – ST JEAN DE LIVERSAY – COURCON – ST CYR DU DORET – VALIDATION DU PROJET

Le Plan Vélo de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, adopté en juillet 2021, prévoit des aménagements cyclables déclinés dans le Schéma Directeur Cyclable du quotidien afin de construire une armature de liaisons cyclables favorables aux déplacements quotidiens entre les communes d'Aunis Atlantique.

Un Plan Vélo du Quotidien Départemental, adopté en avril 2024, identifie 119 axes cyclables d'intérêt départemental, priorisant notamment la desserte des collèges. 9 de ces axes sont des

expérimentations financées et aménagées entre 2024 et 2026. L'une se situe dans le périmètre de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Depuis 2023, la Communauté de Communes Aunis Atlantique est également lauréate du programme Territoire Cyclable du Fonds de Mobilités Actives (État), ce qui lui assure un financement à hauteur de 50% des projets d'infrastructures cyclables éligibles pour une durée de 6 ans dans l'objectif de devenir l'un des 27 territoires français pilotes.

Les Communes de Saint Jean de Liversay, de Courçon d'Aunis, de Ferrières d'Aunis et de Saint Cyr du Doret ont fait part de leur volonté de s'associer à la Communauté de Communes et au Département pour la réalisation d'itinéraires cyclables permettant de relier ces communes entre elles « en étoile » pour les déplacements du quotidien à vélo. En effet, les communes ont des dominantes complémentaires : Courçon d'Aunis possède un collège et est un pôle structurant du territoire au sein du PLUi-h, Ferrières d'Aunis possède de nombreux commerces, et Saint Jean de Liversay présente aujourd'hui des équipements sociaux et un tissu associatif dense. Chacune de ces liaisons fait moins de 4km, soit une distance aisément réalisable à vélo, participant ainsi à la diminution des déplacements courts en voiture individuelle. Pour le Département, ce projet répond à la priorité donnée au Plan Vélo du Quotidien Départemental, à savoir la desserte d'un collège.

Le projet prévoit un linéaire total de 9,5 km de plusieurs types d'aménagement sur les différentes « branches » qui relient les communes et hameaux entre eux avec pour pôle central les hameaux de Normandie et Cramahé :

- Liaison Saint Jean de Liversay – Normandie : aménagement en mixité sur la RD 262 principalement ;
- Liaison Cramahé – Courçon : aménagement en mixité sur la RD262 principalement ;
- Liaison Normandie – Ferrières d'Aunis : transformation de la RD262E2 en voie verte ;
- Reprise du carrefour routier RD116E1 / RD206 : amélioration de la visibilité des automobilistes conditionnant la fermeture à la circulation de la RD262E2.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet sera assurée par le Département de la Charente-Maritime, étant donné que la majorité des voiries concernées sont départementales. La maîtrise d'œuvre sera également confiée au Département de la Charente-Maritime (Direction des Infrastructures).

Plan du projet de liaisons cyclables :



La réalisation de cet aménagement est prévue entre 2025 et 2026, avec un démarrage effectif de travaux dès 2025.

Ce projet de liaison cyclable représente une opportunité pour le territoire de réaliser un maillage intercommunal ambitieux, ce qui lui permet de s'inscrire dans plusieurs dynamiques territoriales, et de pouvoir ainsi bénéficier d'un cofinancement à plusieurs échelles.

Le financement du projet sera réparti entre les partenaires de la manière suivante :

- Subvention par l'État dans le cadre du programme Territoire Cyclable : 50% du montant total du projet ;
- Financement à hauteur de 25% du montant total du projet (hors mission de contrôle externe) par le Département de la Charente-Maritime dans le cadre de son Plan Vélo du Quotidien ;
- Prise en charge à 25% du montant total du projet incluant la mission de contrôle externe par la Communauté de Communes Aunis Atlantique dans le cadre de son Plan Vélo ;
- Reste à charge global pour les 4 communes de 12% du montant total du projet (hors mission de contrôle externe), soit 3% par commune.

Dans le cadre du programme Territoire Cyclable grâce auquel l'État finance 50% du projet, une mission de contrôle externe est nécessaire pour certifier le respect des recommandations du Cerema et ainsi permettre d'obtenir la subvention. Le coût de la mission de contrôle externe est intégralement pris en charge par la Communauté de Communes, et financé à 50% dans le cadre du programme Territoire Cyclable.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES - HT		RECETTES	
Total travaux	159 653,14 €	État (Territoire Cyclable) (50%)	93 510,56 €
Divers et aléas (15%)	23 947,97 €	Département (25%)	45 900,28 €
Mission de contrôle externe	3 420,00 €	CDCAA (13%)	24 660,14 €
		Total communes (12%)	22 950,14 €
		St Jean de Liversay (3%)	5 737,53 €
		Ferrières d'Aunis (3%)	5 737,53 €
		Courçon d'Aunis (3%)	5 737,53 €
		St Cyr du Doret (3%)	5 737,53 €
Total	187 021,11 €	Total	187 021,11 €

Le Conseil municipal, à la majorité (4 votes pour Ghislaine GOT, Didier DENIS, Aurélie BOUYER, Cyril CHAUVIN, 5 abstentions Audrey DENIMAL-FLEURY, Nathalie SCHOPPE, Fabien CHEVALIER, Johanna GRASSET, Élodie VIAUD et 1 vote contre Benjamin DELAIRE) décide **D'APPROUVER** le projet de réalisation du projet de liaisons cyclables entre les communes de Courçon d'Aunis, Saint Jean de Liversay, Ferrières d'Aunis et Saint Cyr du Doret.

DELIBERATION N° 2025_03_06_02 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Commune de Saint Cyr du Doret

Madame Audrey DENIMAL, Adjointe à l'Urbanisme et aux Finances, expose :

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le conseil municipal va donc délibérer pour la première fois, ce nouveau CFU qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget, il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport de présentation détaillé du CFU ;

Investissement

Dépenses	Prévu :	255 288.89 €
	Réalisé :	171 600.23 €
	Reste à réaliser :	52 082.40 €

Recettes	Prévu :	255 288.89 €
	Réalisé :	92 984.08 €
	Reste à réaliser :	9 120.08 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	683 003.90 €
	Réalisé :	413 510.38 €

Recettes	Prévu :	683 003.90 €
	Réalisé :	642 130.37 €

Résultat de l'exercice

Investissement :	- 78 616.15 €
Fonctionnement :	228 619.99 €
Résultat global :	150 003.84 €

A la suite de cette présentation, Madame le Maire se retire de la salle de réunion. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Conseiller Municipal doyen, M. Didier DENIS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 pour la commune de Saint Cyr Du Doret ;

Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2025_03_06_03 Présentation et vote de l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025

Madame le Maire donne la parole à Madame Audrey DENIMAL, Adjointe déléguée aux Finances et à l'Urbanisme.

Madame Audrey DENIMAL propose :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Considérant les résultats du compte administratif 2024,
D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit sur le BP 2025 :

Le Compte Administratif fait apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 45 747.75 €
Résultat reporté de l'exercice 2023 :	+ 182 872.24 €
Total résultat à affecter :	+ 228 619.99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2024 :	- 43 373.41 €
Résultat reporté de l'exercice 2023 :	- 35 242.74 €
Solde cumulé :	- 78 616.15 €

La section d'investissement laisse apparaître **42 962.32 €** de restes à réaliser.
Le besoin de financement cumulé est donc de **121 578.47 €**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide donc d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	+ 107 041.52 €
Déficit d'investissement reporté (R001)	- 78 616.15 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	+ 121 578.47 €

DELIBERATION N° 2025_03_06_04 Amortissement des frais d'architecte concernant le projet de salle de motricité à l'école de La Ronde dans le cadre du SIVOS

Vu la délibération n° 2023_09_05_06 du 5 septembre 2023 relative aux honoraires d'architecte pour la construction d'une salle de motricité à La Ronde dans le cadre du SIVOS ;

Vu la délibération n°2023_09_05_11 du 5 septembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que l'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissements destinés à son renouvellement. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (compte 28041484 chapitre 040) et un débit en dépense de fonctionnement (compte 6811 chapitre 042). L'amortissement peut être réalisé selon trois méthodes différentes : linéaire, variable ou dégressive, la méthode linéaire étant favorisée par les collectivités ;

Considérant le besoin de fixer les durées d'amortissements par voie délibérative ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité **de fixer** l'amortissement de la subvention comptabilisée au compte 204 uniquement et pour une période de 1 an.

DELIBERATION N° 2025_03_06_05 DONNANT mandat au centre de gestion de la charente maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - o soit par la collectivité,
 - o soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité doit confier, préalablement à la consultation, un mandat au centre de gestion. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, **de donner**, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1^{er} janvier 2026.

DELIBERATION N° 2025_03_06_06 portant mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal 2ème, à temps complet à compter du 01 avril 2025 ;

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal 2ème, à temps non complet de 12h hebdomadaires, à compter du 01 octobre 2025 ;

- la **création** d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01 avril 2025 ;

- la **création** d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 12h hebdomadaires complet à compter du 01 octobre 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

DELIBERATION N° 2025_03_06_07 Mise à disposition d'un terrain communal

Monsieur Didier DENIS, adjoint en charge des travaux, indique aux membres du conseil que le terrain communal situé à la Pommerie cadastré ZL 10 d'une superficie de 14 578 m² n'est pas utilisé. Cette parcelle pourrait être mise à disposition pour la vente d'herbe sur pied.

Il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour communiquer auprès des administrés la mise à disposition de ce terrain, afin de recueillir des candidatures.

Il propose de conclure une convention de mise à disposition entre la commune et le preneur, renouvelable tacitement tous les ans. Le prix de la location annuelle du terrain serait de 150 €.

M. Benjamin DELAIRE, intéressé par le terrain ne participe pas à la présente délibération et ne vote pas.



LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE D'APPROUVER la communication de la mise à disposition de ce terrain et **FIXE** le prix de la location annuelle à 150 €.

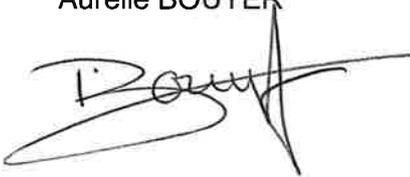
QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Mme le Maire remercie M. Cyril CHAUVIN pour l'organisation de la formation aux gestes qui sauvent et manipulation du défibrillateur du 23 février 2025.
- ✓ Mme Audrey DENIMAL-FLEURY rappelle aux conseillers la date de la commission finances BP en présence de M. GALINAT conseiller aux décideurs locaux le 18 mars à 18h30.
- ✓ Mme le Maire informe les conseillers qu'une réunion publique pour présenter les 2 agents de la police pluricommunale aura lieu le 31 mars à 19h30
- ✓ Elle fait part aux conseillers des remerciements de l'association de parents d'élèves La Ribambelle suite à l'achat par la commune d'un sapin de Noël.
- ✓ Mme le Maire fait part aux conseillers qu'après consultation des adjoints, elle a signé un devis auprès de Gescime d'un montant de 6 699 € TTC pour le relevé des épitaphes, la saisie et le recolement des données du nouveau logiciel cimetière.

- ✓ Une demande de devis est en cours pour la réalisation d'un jardin du souvenir et l'installation de cavurnes.
- ✓ Elle indique que l'augmentation de la redevance des ordures ménagères suscite beaucoup de réactions, la commune a relayé les éléments de communication transmis par Cyclad.
- ✓ M. Didier DENIS indique que l'arrêt de car de Fraigneau a été déplacé pour répondre à la demande des parents.
- ✓ Il informe également les conseillers que l'arrêt de car de Cramahé sera temporairement déplacé le temps des travaux de rénovation des canalisations, un abri sera installé.
- ✓ 2 panneaux voie sans issue seront installés à l'entrée de la rue des Carrières et de la route de Fraigneau
- ✓ 2 panneaux stationnement interdit sauf transports scolaires seront disposés aux arrêts de car de la Mairie et de Fraigneau.
- ✓ Le prochain conseil municipal est fixé au 20 mars à 19h30.
- ✓ M. Benjamin DELAIRE indique que la voie du chemin Haut est très abimée, M. Didier DENIS lui répond qu'il est prévu de faire les travaux.
- ✓ Mme Aurélie BOUYER remercie l'équipe qui s'est occupée du problème d'aboiements au niveau du bon puits.
- ✓ Elle indique également que le remblai au niveau du stop du bon puits entraîne un décaissement. Il faut attendre que ce soit bien tassé pour faire du revêtement.
- ✓ La route menant à la Cabane des Bois est très sale à cause du passage d'engins agricoles qui ne nettoient pas. L'exploitant va être prévenu afin de faire le nécessaire.
- ✓ M. Fabien CHEVALIER demande que la réglementation concernant la route de la Pommerie soit revue afin de limiter le tonnage des usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h00.

La secrétaire de séance,
Aurélie BOUYER



Le Maire,
Ghislaine GOT



